

LANING



ALT

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Source d'initiatives,
NATURELLEMENT

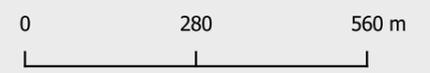
ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°1
Règle de gestion
des pluies courantes

Commune : FREYBOUSE

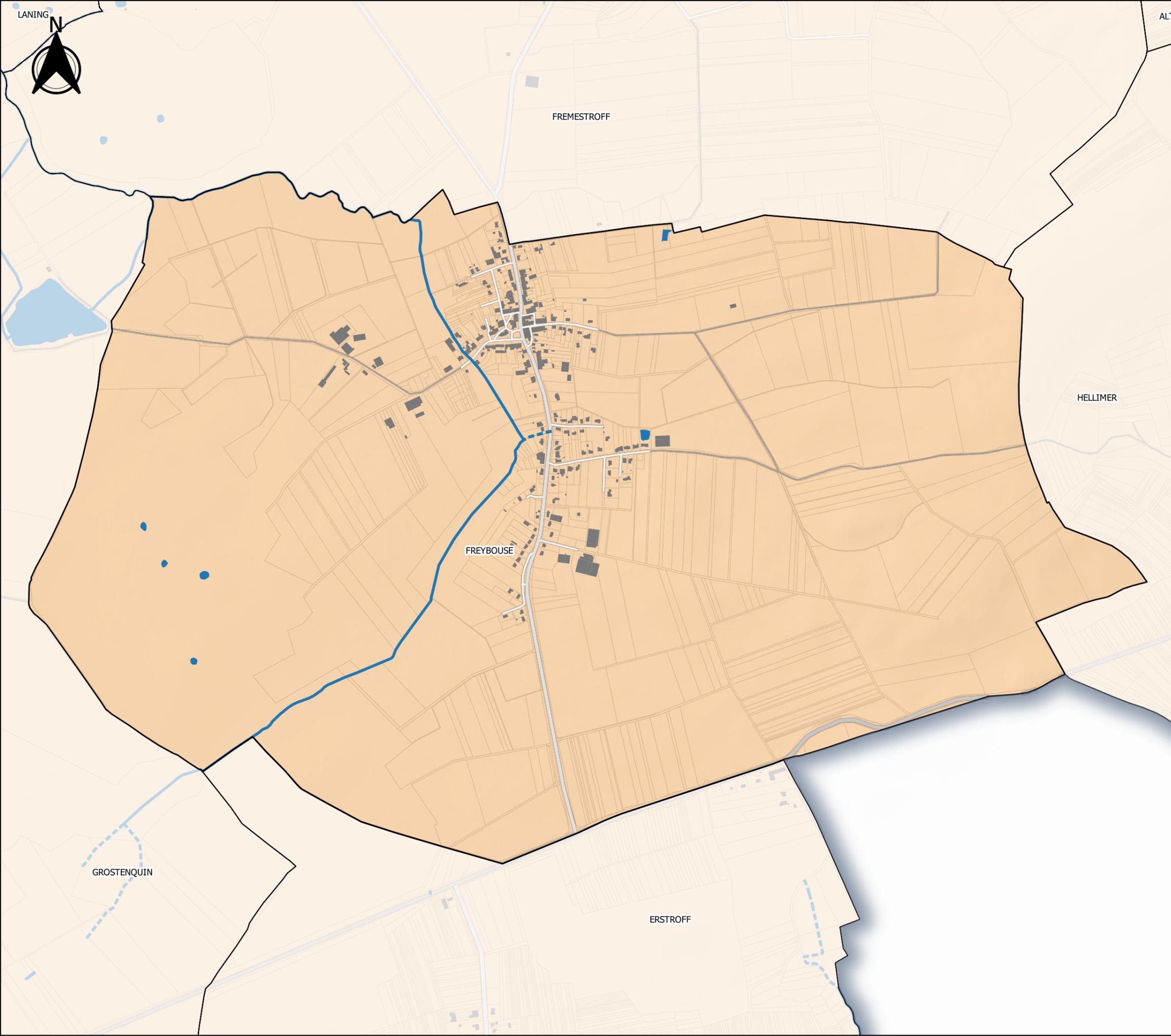
-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

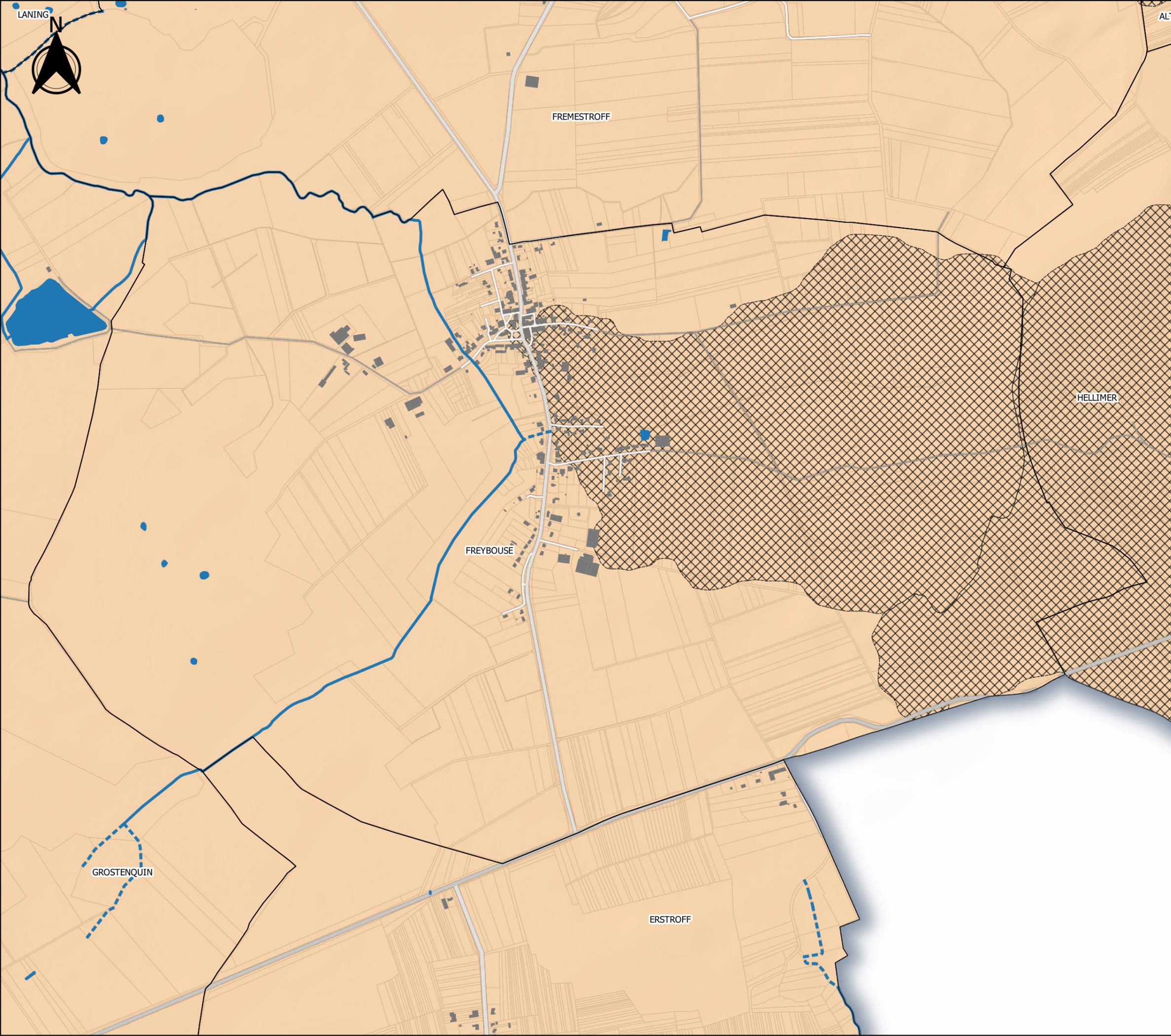
Zonage des règles
de gestion des pluies courantes

-  Zone verte
-  Zone orange



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM





ZONAGE PLUVIAL
CARTE 2
Règles de gestion des pluies moyennes à fortes

Commune : FREYBOUSE

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

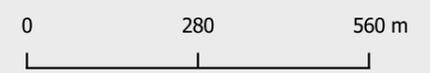
Zonage des règles de gestion des pluies moyennes à fortes, applicable aux projets autres que les maisons individuelles

Période de retour d'insuffisance minimale à assurer :

-  10 ans
-  20 ans
-  30 ans
-  50 ans

Débit de fuite maximal pouvant être autorisé :

-  Zone orange : 3 L/s/ha
-  Zone verte : 1 L/s/ha



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
 Sources : IGN, OSM

LANING



ALT

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Source d'initiatives,
NATURELLEMENT

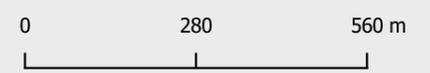
ZONAGE PLUVIAL CARTE N°3 Gestion des pluies exceptionnelles

Commune : FREYBOUSE

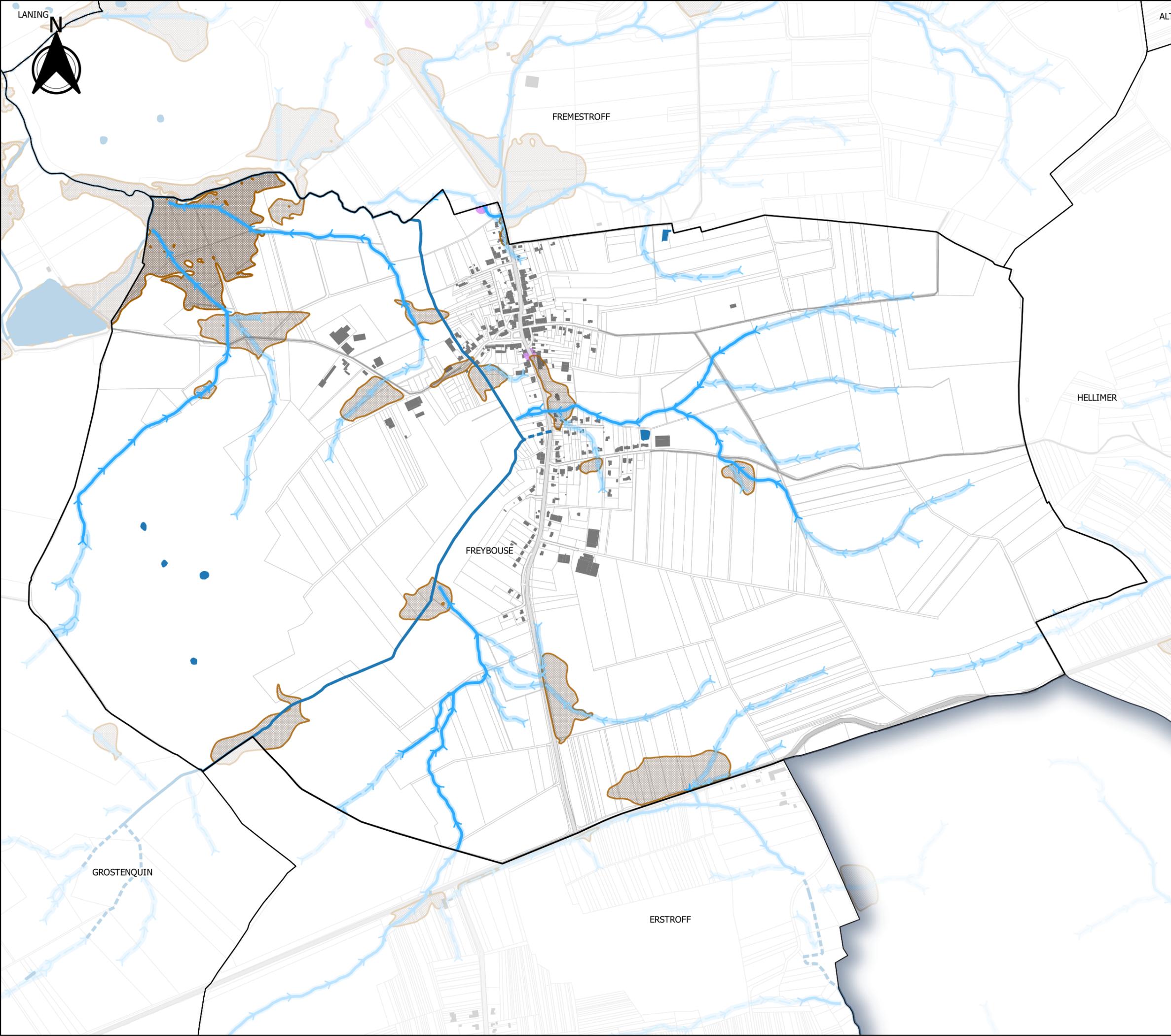
- Limites communales
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

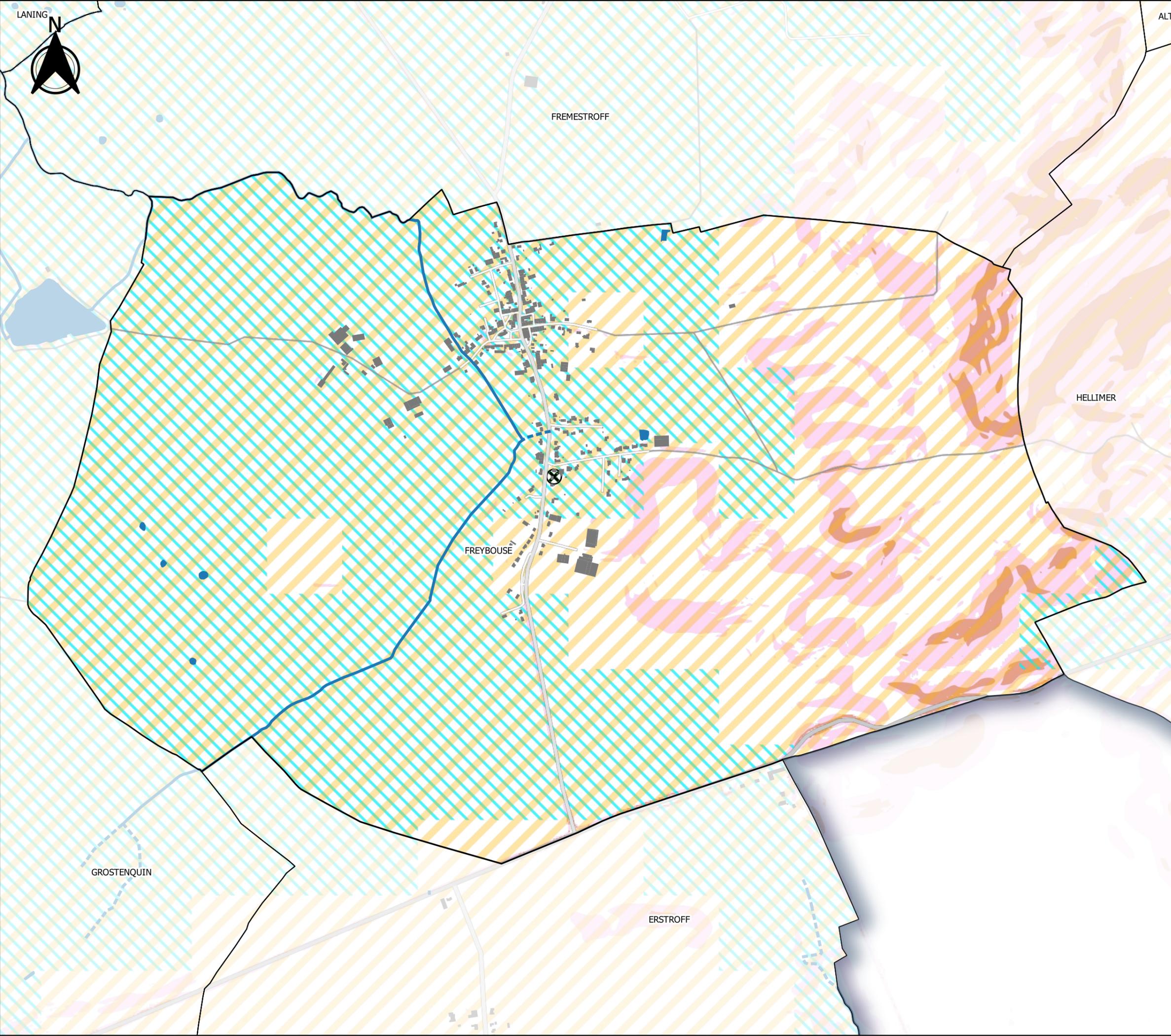
Secteurs sensibles au ruissellement

- Axe de ruissellement principal
(en aval d'un bassin versant d'au moins 30 ha)
- Axe de ruissellement secondaire
(en aval d'un bassin versant d'au moins 5 ha)
- Zone sensible au ruissellement
(bande de 10 m de part et d'autre des axes de ruissellement)
- Cuvette potentiellement inondable
- Secteurs sensibles avérés
(désordres liés au ruissellement déjà survenus par le passé)



Réalisation : SEPIA Conseils - 2024
Sources : IGN, OSM





ZONAGE PLUVIAL
CARTE N°4
Contextes particuliers vis-à-vis de
l'infiltration des eaux pluviales
Commune : FREYBOUSE

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

- Contextes particuliers vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales**
-  Pente du terrain comprise entre 5 et 10 %
-  Pente du terrain supérieure à 10 %
-  Risque de remontées de nappe
-  Risque fort ou moyen de retrait-gonflement des argiles
-  Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau
-  Périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau
-  Mouvement de terrain recensé
-  Cavités souterraines recensées
-  Sites pollués (BASOL) : périmètre de prévention d'un rayon de 150 m